

Rapport d'orientation budgétaire 2020

Lundi 17 février 2020

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, a lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Il s'agit d'une discussion autour des orientations constatées et à venir de la structure budgétaire communale.

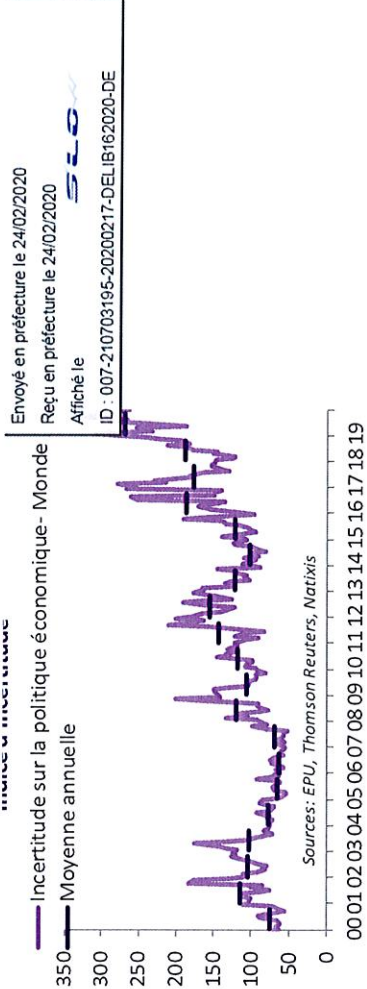
Ce rapport présente des éléments factuels qui permettent d'alimenter le débat. Il donne aussi une tendance sur les orientations tant en terme de fonctionnement que d'investissement pour le budget à venir.

Par ailleurs, rappelons que les dotations d'État et les notifications des bases fiscales ne sont pas encore connues de manière certaine au moment du DOB.

Enfin, il est rappelé que les résultats 2019 sont donnés sous réserve de conformité avec le compte de gestion de la Trésorière.

I. Le contexte économique et social

Des tensions sur l'économie mondiale



L'été 2019 a marqué un tournant dans les perspectives économiques, avec la matérialisation des risques sur les perspectives mondiales : guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis / menace de Brexit sans accord / conflits géopolitiques (Iran,...).

Les effets de ces incertitudes et des tensions commerciales sur l'activité mondiale sont déjà importants.

Les exportations mondiales affichent des taux de croissance négatifs et les prévisions pour 2019 et 2020 ont été révisées à la baisse.

Croissance du PIB (% GA)	2018	2019 (e)	2020 (p)
Etats-Unis	2.9	2.3	2.5
Royaume-Uni	1.4	1.2	0.9
Zone euro	1.9	1.2	0.8
Allemagne	1.5	0.5	0.5
France	1.7	1.3	1.2
Italie	0.7	0.2	0.5
Espagne	2.4	1.9	1.6
Chine	6.6	6.1	5.7
Japon	0.8	1.1	0.4
Economies développées	2.5	1.9	1.8
Economies émergentes	4.7	4	4
Monde	3.7	3	3.1

Zone euro : une croissance affaiblie mais pas de récession

Après une reprise de la croissance dans la zone euro au premier trimestre 2019, la plupart des indicateurs du climat des affaires ont connu par la suite une détérioration significative au cours des derniers mois de l'année.

L'Allemagne et l'Italie se sont encore affaiblies au deuxième trimestre et des signes laissent présager une faiblesse persistante. Aucune accélération marquée n'est pour le moment envisagée et les risques de récession technique se profilent encore.

L'Espagne, la France et le Portugal résistent avec un ralentissement plus modéré de la croissance.

Pour les trimestres à venir, les risques sur la croissance restent orientés à la baisse, mais une récession devrait être évitée grâce à la résilience de la demande intérieure.

Le Brexit continuera de peser sur la confiance au Royaume-Uni et dans la zone euro.

Données macroéconomiques

Croissance France €	1,3 %
Croissance Zone €	1,2 %
Inflation	1,2 %
Déficit public (% du PIB)	2,2 %
Dette publique (% du PIB)	98,7 %

France : une croissance résiliente face aux risques extérieurs

La croissance française s'est montrée résiliente dans un contexte de ralentissement global, en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs. Les indicateurs de confiance mettent en évidence une divergence assez nette entre la France et la zone euro sur l'ensemble de l'année 2019.

L'économie française devrait s'établir à 1,3 % en 2019, tandis que la zone euro verrait la croissance passer de 1,1 % à 0,7 %. Depuis le second semestre 2018, la croissance de l'activité s'est installée sur un rythme de croissance stable et devrait s'y maintenir au cours des prochains trimestres.

Le taux de chômage a reculé au quatrième trimestre 2019 pour s'établir à 8,1 % de la population, poursuivant sa tendance à la baisse.

II. Le Projet de Loi de Finance 2020

Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en hausse dans le PLF 2020

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'Etat majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement de l'apprentissage.

Ils atteignent **115,7** milliards € dans le PLF 2020 à périmètre courant, en hausse de 3,3 % par rapport à la LFI 2019.

Cette évolution tient principalement à la 3ème vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages les plus modestes (+ 3 milliards €).

 Promulgation de la loi

Loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020

Publiée au Journal Officiel du 29 décembre 2019 [sur le site Légifrance]

Prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales : un niveau de DGF stabilisé en 2020

Les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (35 %).

Les PSR, qui s'élèvent à **40,898 milliards €**, sont en très légère augmentation de **0,8 % par rapport à la LFI 2019**.

La DGF est stable en 2020 avec un montant de **26,802** Milliards €.

Le FCTVA poursuit sa croissance (+ 6,2 %) grâce au regain d'investissement depuis 2017.

Des dotations de soutien à l'investissement local maintenues aux niveaux de 2019

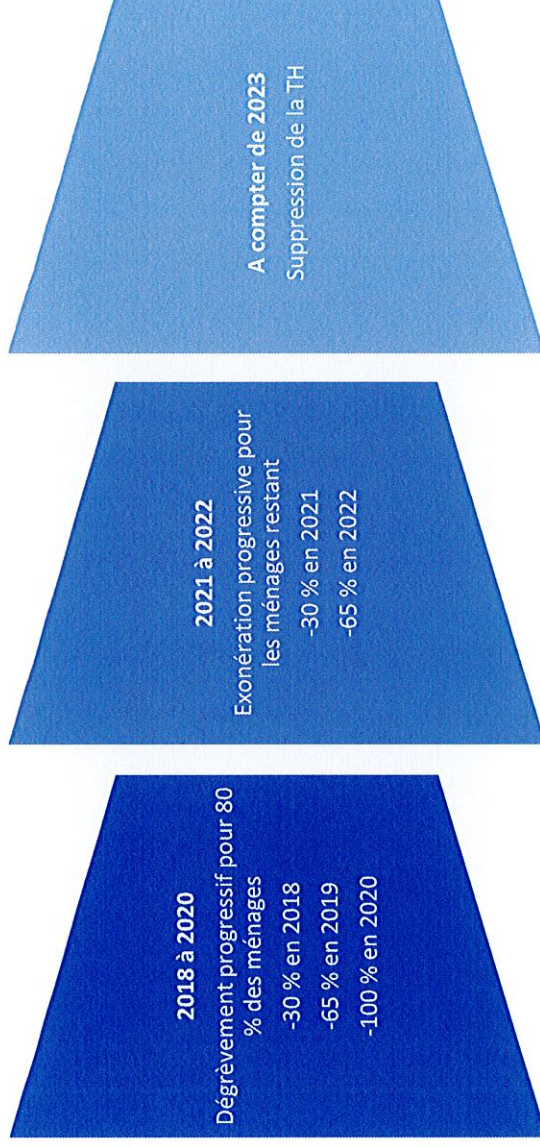
Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à **1,8** milliards € dans le PLF 2020.

Les montants sont inchangés :

- Dotation politique de la ville (DPV) : **150** millions €
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : **1 046** millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : **570** millions €



La suppression de la taxe d'habitation



La suppression de TH sur les résidences principales n'intervient donc qu'à compter de 2023 mais la réforme fiscale liée à cette mesure est mise en oeuvre dès 2021.



Dès l'année 2020, 89% des habitants du Teil seront exonérés de TH.

La réforme fiscale

La taxe foncière sur les propriétés bâties (FB) des départements est transférée aux communes.

Ainsi en 2021, le taux de FB d'une commune sera égal à la somme du taux FB communal et départemental de 2020. Pour les années suivantes, les communes conservent leur pouvoir de vote de taux sur le FB sur la base de ce taux global.

Ce transfert crée des disparités car il ne compense pas parfaitement le produit de TH perdu par chaque commune prise individuellement. Pour gérer ces déséquilibres, un coefficient correcteur est mis en place.



La Commune a obtenu le dégrèvement total des taxes habitation et foncière 2019 pour les résidents dont l'habitation est concernée par un arrêté municipal d'évacuation.

III. Le contexte local

Une croissance démographique dynamique avant le séisme

Le recensement de la population s'est déroulé courant janvier-février 2018. Il en ressort une croissance positive de la population de + 6,26 % entre 2013 et 2019.

L'actualisation de ces données par l'INSEE, notifiée en décembre 2019, permet d'établir la population « légale » de la Ville au 1^{er} janvier 2020 à :

Population municipale :	8 677
Population comptée à part :	219
Population totale :	8 896

La perte de population consécutive au séisme est aujourd'hui difficile à évaluer, mais devrait se situer en 2020 entre 500 et 1000 personnes.

Malgré les efforts de construction de logements, la Ville ne devrait pas retrouver l'intégralité de sa population dans les trois prochaines années.

Un séisme aux conséquences encore inconnues

Le 11 novembre 2019, la commune de LE TEIL et ses habitants ont été victimes d'un séisme évalué à 5,4 sur l'échelle de Richter, magnitude sans précédent pour le l'Ardèche. Les effets économiques, sociaux et psychologiques de ce séisme sont encore difficiles à mesurer.

Les estimations des dégâts s'élèvent :

- à plus de 50 millions d'€ sur les bâtiments privés de la commune. Près de 700 immeubles sont encore sous arrêté et 1000 personnes n'ont pas regagnées la commune,
- entre 12 et 15 millions d'euros sur les équipements publics, dont 8 millions d'€ sur le seul patrimoine de la commune.

Certains commerces ont été contraints de fermer et de nombreux autres sont en grande difficulté avec un chiffre d'affaires en baisse.

IV. Grandes orientations et tendances budgétaires

Après le séisme, un projet pour répondre au défi du Teil de demain.

Passé la gestion de crise, la commune doit désormais penser la reconstruction.

Sans une ambition forte, le risque serait d'assister à une reconstruction lente et anarchique, entraînant la ville dans un processus de paupérisation et de déséquilibres entre quartiers, pénalisant l'ensemble de la population.

Il est indispensable de **se doter d'une vraie vision pour « Le Teil de demain » en engageant une étude globale et prospective**, traitant les questions d'urbanisme, de logement, de déplacements, de développement économique, de services, d'offre culturelle et plus généralement de qualité de vie.

Cette réflexion intégrera **la perspective de la déviation de la RN102 prévue pour 2022**. Elle se nourrira également des procédures engagées dans le cadre du contrat de ville et de l'ANRU.



La Commune a obtenu de l'Etat un Programme Partenarial d'Aménagement, doté de moyens financiers et d'ingénierie. Il permettra de démultiplier et d'adapter les règlements d'intervention en faveur de l'habitat.

Un projet axé sur la qualité et l'humain

La volonté politique est d'engager la Ville dans un processus de :

- **Requalification et reconstruction de logements** par la mise en place d'un programme de restructuration foncière et de recherche d'investisseurs publics et privés,
- **Développement économique et de l'emploi** : par l'accompagnement des porteurs de projets innovants et des acteurs de l'insertion par l'activité économique ; le soutien du commerce local ; l'investissement public et privé ; le recours aux clauses sociales dans les marchés,
- **Qualité de vie** permise par :
 - De nouveaux aménagements urbains : espaces publics propres et conviviaux, organisation des modes doux de déplacements ; liaisons entre quartiers,
 - La mise en place du permis de louer pour lutter contre l'habitat indigne et requalifier le parc de logements de la Ville,
 - Une sécurité garantie par le déploiement de la vidéoprotection ; le renforcement de la police municipale ; la présence de médiateurs (y compris en soirée),
 - Des liens sociaux préservés par la poursuite du soutien aux associations ; l'organisation d'animations tout au long de l'année,
 - Une identité culturelle affirmée par le rayonnement des équipements en cours de construction,
 - Une accessibilité aux services publics grâce à la médiation et une organisation lisible de ces derniers
 - Des écoles renouvelées

LE TEIL, Ville départ du Tour de France 2020...

Ville départ :

- Village départ : 5000m2 (stands, animations, ...)
- Paddock : 22 bus équipes / 100 voitures
- Podium : 3h30 de spectacle gratuit

Retombées :

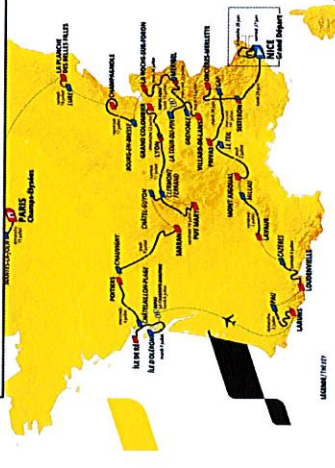
- Diffusion dans 190 pays
- 20 mn de visibilité TV minimum par ville étape
- 10 000 à 15 000 spectateurs
- Panier moyen par spectateur 44€/j, soit près de 500 000 € dépensés sur le commune

Volonté de la Commune :

- D'animer le centre-ville toute la journée du 2 juillet et se donner les moyens de bien accueillir,
- De s'appuyer sur les associations locales,
- De faire de cet événement le catalyseur du renouveau de la Ville.



Grace aux soutiens de la Communauté de communes et du Département de l'Ardèche, la participation de la Commune se limite à 16 600 € HT.



Recettes de fonctionnement

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2016	8 778 605	2,42 %	1 021
2017	9 418 557	7,29 %	1 086
2018	9 232 907	-1,97 %	1 056
2019	10 363 847	12,25 %	1 185
2020	10 016 788	-3,35 %	1 125
2021	9 300 000	-7,15 %	1 044
2022	9 400 000	1 %	1 056
2023	9 500 000	1 %	1 067



L'augmentation des recettes 2019 et 2020 s'explique par les dons, les remboursements d'assurance et les subventions exceptionnelles liées au séisme.

Fiscalité

La population de Le Teil demeure une population modeste avec un revenu par habitant et par ménage fiscal inférieur d'environ 8,54 % par rapport à la moyenne du département. La faiblesse des revenus des ménages a un impact direct sur les bases et les produits fiscaux.

Taxes	Bases nettes imposées au profit de la commune	
	En milliers d'Euros	En euros par habitant
Taxe d'habitation (y compris THLV)	8 914	1 028
Taxe foncière sur les propriétés bâties	7 851	905
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40	5
	Moyenne de la strate	
		1 335
		1 251
		17
Les taux et les produits de la fiscalité directe locale		
	Produits des impôts locaux	En euros par habitant
		Moyenne de la strate
Taxe d'habitation (y compris THLV)	1 601	185
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2 039	235
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	27	3
		9

Source : DGFIP - CA et Compte de Gestion 2017



Pour l'année 2020, grâce à l'obtention de financements extérieurs et aux dons collectés, il est décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune.

Dotations et concours de l'Etat : prospective 2019 -2023

	2019	2020	2021	2022	2023	Variable totale 2019/2023
dotation de solidarité rurale	290 825	313 994	337 816	361 746	385 896	32,69%
bourg centre	0	0	0	0	0	
péréquation	122 574	127 308	132 397	137 557	142 747	16,46%
cible	168 251	186 686	205 419	224 189	243 149	44,52%

	2019	2020	2021	2022	2023	Variable totale 2019/2023
Dotation nationale de péréquation	188 708	169 837	152 853	137 568	123 811	-34,39%
part principale	188 708	169 837	152 853	137 568	123 811	-34,39%
part majoration	0	0	0	0	0	

	2019	2020	2021	2022	2023
FPIC	-175498	-226865	-274647	-284344	-288178
Attribution	94330	31362	0	0	0
prélèvement	269828	258227	274647	281344	288178

La Communauté de Communes

Pour rappel, la Communauté de Communes, EPCI à fiscalité propre, perçoit depuis sa création l'ensemble des impôts économiques, et reverse aux communes membres la différence entre la recette globale et les charges correspondant aux compétences transférées, dénommée Attribution de Compensation.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Attribution de Compensation	690 000 €	660 607 €	1 003 445 €	1 268 667 €	1 223 457 €	1 178 270 €
Dotation de Solidarité Communautaire	26 156 €	19 326 €	126 655 €	0 €	0 €	0 €

Dons suite au séisme

A ce jour, le montant des dons (Collectivités locales, Mecen'Ardèche, Entreprises, Associations, Particuliers) s'élève à 1 million d'€. 370 000 € sont inscrits sur le budget 2019 et 630 000 € sur celui de 2020.

Ces dons seront affectés aux dépenses de fonctionnement directement liées au séisme, ainsi qu'au financement de la reconstruction des bâtiments de la commune.

Par ailleurs, 100 000€ (Cagnotte Leetchi, Associations, Particuliers) ont été versés directement sur le compte du CCAS pour l'octroi d'aides d'urgence aux sinistrés.

En 2020, la Commune souhaite relancer une campagne de mobilisation de dons via du mécénat d'entreprises, du crowdfunding, l'organisation d'événements, ...



Un dossier vient d'être adressé à la mission « Bern » pour le financement des travaux sur l'Eglise classée St Etienne de Melas.

Dépenses de fonctionnement 2020 : un impact significatif du séisme

Conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, une politique active de maîtrise des dépenses de fonctionnement a été initiée permettant leur stabilisation sur les derniers exercices.

En raison du séisme, cette tendance va nécessairement s'inverser en 2020.

Des charges exceptionnelles seront couvertes par la Commune pour un montant évalué à 1,1 million d'€ : relogement des sinistrés, algecos pour les écoles, renfort de personnel. Ces charges seront compensées par l'Etat (FARU), l'assurance et les dons.

Les autres charges de fonctionnement seront contenues.

	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	8 606 120	8 465 692	9 500 000	8 700 000	8 800 000
Evolution n-1	5,18 %	-1,63 %	11 %	- 8,5 %	1 %

Dépenses de personnel

En 2019, les charges de Personnel s'élevaient à **4 468 000 €**, hors remboursement et mise à disposition.

Pour l'année 2020, il sera procédé au recrutement de 3 agents pour la gestion post séisme, ainsi que d'un policier municipal supplémentaire. 2 départs en retraite seront remplacés et 3 agents contractuels stagiaires. De 125 agents en 2019, les effectifs devraient ainsi atteindre 129 en 2020.

Le budget personnel devrait dès lors s'établir à **4 650 000€**.

IV. Programmation des Investissements

L'endettement

Au 31 décembre 2019, la dette de la ville de Le Teil s'élevait à 6,7 millions d'euros (hors dette des budgets annexes Eau et Assainissement).

Au 31 décembre 2020, elle devrait atteindre 10 millions d'€ en raison de la contractualisation de l'emprunt avec la CDC pour le financement du nouveau groupe scolaire et les projets ANRU, ainsi qu'un nouvel emprunt spécifique pour les travaux de reconstruction.

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2016	7 900 604	-0,23 %	3 249
2017	7 229 641	-8,49 %	0
2018	7 028 678	-2,78 %	0
2019	6 784 544	-3,47 %	400 000
2020	10 164 629	49,82 %	4 500 000
2021	9 411 986	-7,4 %	0
2022	8 687 048	-7,7 %	0
2023	8 581 691	-1,21 %	0



Pour rappel, hors dette eau et assainissement, la dette de la Ville a baissé de plus de 6 millions d'euros depuis 2010, soit 50% !

Annuités de la dette

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Annuités	998 622	911 634	880 998	864 535	860 259	923 353	874 981	761 527
Evolution n-1 (en %)	-9,42 %	-8,71 %	-3,36 %	-1,87 %	-0,49 %	7,33 %	-5,24 %	-12,97 %
Capital en euro	718 035	670 963	627 118	644 134	643 351	693 190	665 554	570 787
Intérêts en euro	280 587	240 671	253 880	220 401	216 908	230 163	209 426	190 739

 **L'impact des nouveaux emprunts sur les annuités se limite à l'année 2021. A compter de 2022, les annuités reviennent au niveau d'avant séisme grâce à l'extinction de 5 emprunts.**

Un programme d'investissement sans précédant de 19 millions d'€ sur 3 ans

Le programme d'investissement de 2020-2022 marque la nécessité de reconstruire les équipements impactés par le séisme. Il traduit aussi la volonté des élus de se projeter avec ambition dans le futur et de redonner confiance aux habitants et aux investisseurs.

Pour cela, il est prévu :

- De poursuivre et même accélérer le PPI adopté avant le séisme : construction du nouveau groupe scolaire et du parking de Laparel, rénovation de l'ancien Temple et de la place Sémard, réalisation du giratoire de la Sablière sur la déviation RN102,
- De reconstruire en 3 ans l'ensemble des bâtiments communaux impactés par le séisme,
- D'agir sur le cadre de vie : 2 écoles rénovés, doublement et modernisation de la vidéoprotection, déplacements doux pour les trajets domicile-école/travail,
- D'investir pour les économies d'énergie : modernisation de l'éclairage public, performance énergétique des bâtiments communaux rénovés,
- D'améliorer les routes et créer des voies vertes.

Le programme prévisionnel d'investissement 2020-2022 et son financement

Investissements PPI	Cout TTC	Etat	Région	Département	FCTVA	Reste à Charge
Groupe scolaire	4 800 000	1 800 000	300 000	558 000	768 000	1 374 000
Temple	434 000	214 500	60 000		69 440	90 060
Liaison Sépard/Temple/Garibaldi	60 000	32 700			9 600	17 700
Garibaldi	100 000	55 000			16 000	29 000
Laparel	480 000	201 600		121 000	76 800	80 600
Place Sépard	1 300 000	715 000	165 000		208 000	212 000
Giratoire déviation	860 000		220 000	220 000	137 600	282 400
Nouveau CTM	240 000	100 000			38 400	101 600
Eclairage public	150 000					150 000
Travaux et Equipts divers	295 000				47 200	247 800
Videoprotection	140 000	58 800	35 280		22 400	23 520
Vélobus	140 000	58 000	35 280		22 400	24 320
Véhicules	200 000				32 000	168 000
Aquisitions hors PPA	400 000			50 000		350 000
Voies douces / voirie	900 000				144 000	756 000
Total	10 499 000	3 235 600	815 560	949 000	1 591 840	3 907 000

Le programme de reconstruction suite au séisme

Reconstruction	Cout TTC	Etat	Région	Département	FCTVA	Reste à Charge
Ecole Melas	750 000	315 000	126 000	63 000	120 000	126 000
Ecole Centre	450 000	189 000	75 600	37 800	72 000	75 600
Mairie	1 000 000	420 000	168 000	84 000	160 000	168 000
Eglise Melas	1 500 000	525 000	170 000	140 000	240 000	425 000
Eglise centre	3 200 000	1 000 000	675 000	450 000	512 000	563 000
Voirie	900 000	225 000		375 000	144 000	156 000
Cimetieres	80 000	33 600		20 160	12 800	13 440
Aquisition	500 000	250 000				250 000
Etude urbanisme	20 000				3 200	20 000
Total	8 400 000	2 957 600	1 214 600	1 169 960	1 260 800	1 797 040



Les financements négociés par la commune permettront de limiter à 20% le reste à charge de la reconstruction. En fonction des remboursements de l'assurance, il pourrait encore diminuer

L'épargne de la collectivité

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne nette (a)	102 363	549 987	670 767	634 407	31 023	-830 622	-785 415	-533 693
FCTVA (b)	81 621	63 557	144 277	102 151	231 595	1 691 933	275 520	158 577
Autres recettes (c)	261 393	495 638	255 432	92 837	92 837	92 837	92 837	92 837
Produit de cessions (d)	46 000	15 701	185 004	199 820	80 000	200 000	0	0
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	491 377	1 124 883	1 255 480	1 029 214	435 454	1 154 148	-417 058	-282 279
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	209 160	199 792	326 971	1 247 329	5 894 495	1 396 392	372 584	106 204
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	3 249	0	0	400 000	4 500 000	0	0	0
Financement total h = (e+f+g)	703 786	1 324 675	1 582 451	2 676 543	10 829 949	2 550 540	-44 474	-176 075

Résultat de l'exercice	256 021	289 379	532 477	947 534	1 077 717	2 568	-526 326	-524 573
------------------------	---------	---------	---------	---------	-----------	-------	----------	----------

Les ratios obligatoires issus de la loi ATR

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ratio 1	921	943	886	1 016	1 062	1 065	1 071	1 062
Ratio 2	374	424	427	433	440	446	453	460
Ratio 3	1 021	1 086	1 056	1 185	1 145	1 188	1 148	1 157
Ratio 4	50	119	118	201	1 223	193	111	113
Ratio 5	919	834	804	776	1 162	1 076	993	981
Ratio 6	185	183	171	173	173	174	175	178
Ratio 7	55,9 %	53,82 %	57,85 %	50,55 %	48,46 %	48,78 %	49,01 %	49,91 %
Ratio 9	98,31 %	93,99 %	90,73 %	91,95 %	99,14 %	96,32 %	99,92 %	97,43 %
Ratio 10	4,89 %	10,99 %	11,21 %	17 %	106,79 %	16,27 %	9,63 %	9,8 %
Ratio 11	82,06 %	76,76 %	71,51 %	65,46 %	106,23 %	91,13 %	87,12 %	80,19 %

Ratio 1= Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2= Produit des impositions directes / population

Ratio 3= Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4= Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5= Encours de la dette / population

Ratio 6= Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 9= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement